



Réforme du CMG, la confirmation d'un bilan alarmant pour les familles monoparentales : La FSFM exige une correction d'urgence face à une précarisation massive des parents solos

À l'annonce de la réforme du Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) en mai 2025, mesure très attendue mais maintes fois repoussée depuis le PLFSS 2023, la Fédération Syndicale des Familles Monoparentales (FSFM), alertée par le réseau « Mam'ensolo », tirait déjà la sonnette d'alarme. Nous faisons alors état d'une réforme qui, par la suppression des majorations spécifiques de 30 %, laissait présager des conséquences financières dramatiques pour les parents isolés.

Fidèle à sa mission de défense des familles, la FSFM avait immédiatement interpellé la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Mme Catherine Vautrin. Suite à nos alertes répétées dans les médias, nous avons été entendus, aux côtés de l'UNAF, par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) le 24 juillet 2025. Lors de cet échange, l'administration affirmait avec assurance que 63 % des familles monoparentales seraient impactées favorablement. Un chiffre que nous avons d'emblée déjà jugé insuffisant et déconnecté de la réalité vécue par nos adhérents.

Le constat aujourd'hui : une réalité bien plus sombre

Six mois après la mise en œuvre, les faits nous donnent raison :

- **Une majorité de perdants** : L'Observatoire national de la petite enfance (Onape 2025) identifie désormais 55 % de familles perdantes, loin des prévisions initiales.
- **Une perte de pouvoir d'achat brutale** : Les aides ont chuté de plus de 150 € par mois pour de nombreux foyers, atteignant parfois des pertes de 300 €.
- **Un frein majeur à l'emploi** : Pour 35 % des parents, ce surcoût impose une réorganisation professionnelle forcée, voire un renoncement total à l'activité.
- **Une menace sur la natalité** : Plus d'un quart des familles concernées témoignent devoir reporter ou annuler leur projet d'un deuxième ou troisième enfant.

En complément des propositions de l'UNAF pour corriger les effets de cette réforme, la FSFM demande pour les parents seuls :

1. **L'instauration d'un plafond de reste à charge** pour garantir que le coût de la garde ne dépasse jamais les capacités financières des parents solos.
2. **La réintégration immédiate des critères de vulnérabilité** (monoparentalité et handicap du parent) dans le calcul de l'aide, afin de rétablir l'équité sociale.
3. **Une revalorisation du CMG indexée sur le coût horaire réel** des assistantes maternelles et non sur la seule inflation.
4. **La création d'un observatoire permanent des restes à charge** pour assurer une transparence totale sur l'impact réel de la politique familiale chez les familles monoparentales.

La FSFM reste mobilisée tant que la garde d'enfant demeurera un luxe inaccessible pour celles et ceux qui assument seuls l'éducation de leurs enfants.

Contact : Véronique OBE – 07.64.88.30.64 – f.fsfm@orange.fr